



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Du 27 avril 2026

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **27 avril 2026** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2026
- Information : présentation des indemnités perçues par le Maire et les deux adjoints
- Attributions des subventions
- Adoption du budget primitif 2026
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent. M. Marc ROBERT est désigné secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 mars 2026.
2. L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » établit que les communes sont tenues de présenter chaque année avant l'examen du budget un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

NOM Prénom	Qualité	Montant brut
BLONDEL Michaël	Maire	13 860,72 €
SEGUIN Christine	Adjointe au maire	5 371,68 €
BEUZELIN Arnaud	Adjoint au maire	5 371.68 €
	TOTAL	24 604,08€

deux bâtiments. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026. Une note synthétique de présentation du budget primitif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

3. Attributions des subventions

	Accordées 2024	Accordées 2025	Propositions 2026
Agir avec Becquerel	100,00 €	100,00 €	100,00 €
CLIC du Pays de Caux	75,00 €	60,00 €	60,00 €
Coopérative scolaire AUTRETOT*	1 000,00 €	1 150,00 €	1150,00 €
Association Charline	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Association vie et espoir	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Téléthon	75,00 €	60,00 €	60,00 €
Amis de l'hôpital	75,00 €	60,00 €	60,00 €
Ogec St Michel*	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Comité des loisirs d'Hautot-le-Vatois	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Médico Caux bus	0,00€	50,00€	50,00€
Jeunes Agriculteurs 76 Antenne Yvetot	0,00€	0,00€	50,00€
Union départementale des sapeurs-pompiers 76(U.D.S.P.76)	0,00€	0,00€	50,00€
Divers sous couvert d'une délibération	995,00€	670,00€	500,00€
Total	3 000,00 €	2500,00 €	2310,00 €

* 50 € par enfant

4. M. le Maire présente le budget primitif 2026. En introduction, il précise que le gouvernement prévoit un taux d'inflation pour 2026 autour de 1,7 %. Par ailleurs, une augmentation de 3 % du taux de cotisation pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) s'applique dès le 1^{er} janvier 2026 et ceci pendant encore 3 années. Pour les recettes, nous devrions subir encore cette année une baisse de notre dotation globale de fonctionnement du fait de la baisse de la population. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 301 538,44 €. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 54 550€.

En investissement, il est prévu, outre l'installation d'une réserve incendie au Bosc-Renault. La mise en conformité des toilettes de la salle communale pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). La rénovation intégrale de l'éclairage dans la salle communale et la mairie, accompagnée de l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) et d'un programmateur pour optimiser le chauffage des

5. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Valliquerville. Celle-ci détermine les modalités administratives et financières de l'implantation d'une réserve incendie au lieu-dit "Le Bosc -Renault" qui regroupe des habitations des deux communes.

6. Questions et informations

- Remplacement du défibrillateur à la salle communale
- Adhésion à la Mission locale Caux-Seine Austreberthe
- Travaux chemin de l'âne gris (partie en herbes, bas du chemin)
- Course cycliste du 1 mai à Hautot-le-Vatois (rappel allée du château fermée à la circulation)
- Date du prochain conseil municipal : Le vendredi 5 juin 2026 à 20h à la mairie

Un chat domestique a été découvert empoisonné. Il convient de rappeler que les produits tels que la "mort-aux-rats", classés parmi les poisons raticides ou rodenticides, doivent être manipulés avec la plus grande précaution. Une utilisation inappropriée de ces substances peut constituer un danger pour les enfants, les animaux domestiques et également pour la faune sauvage.